

Une seule demande de modification, proposée par les représentants des personnels, nous est parvenue. Elle concerne la rédaction du paragraphe relatif à la question 6 posée par l'APE-Fapée.

- **Texte initial :** « Le représentant des personnels enseignants, revient sur un fait passé et demande à ce que soit respecté le personnel, aucun document administratif et personnel ne devant être transmis à d'autres que les intéressés.

M. le proviseur revient rapidement sur ces faits afin d'éclairer la situation pour les personnes ne l'ayant pas vécue l'an passé, tout en regrettant d'avoir à revenir sur cette question. Il confirme qu'une erreur de transmission par ses services a malheureusement permis à tous les personnels d'avoir accès à la notation administrative de chacun. Il le regrette vivement et sera extrêmement vigilant cette année. »

- **Texte proposé :** « Cette question faisant revenir l'ensemble du débat sur des faits passés, le représentant des personnels enseignants intervient pour insister sur la notion de respect des personnels et notamment sur l'aspect confidentiel des documents administratifs qui n'ont pas vocation à être diffusés.

M. le proviseur revient rapidement sur ces faits afin d'éclairer la situation pour les personnes ne l'ayant pas vécue l'an passé, tout en regrettant d'avoir, **lui aussi**, à revenir sur cette question. Il confirme qu'une erreur de transmission par ses services a malheureusement permis à tous les personnels d'avoir accès à la notation administrative de chacun. Il le regrette vivement et sera extrêmement vigilant cette année. »